



Créer un Monde Meilleur

Montréal, le 14 septembre 2018

Objet : Formation Priorité jeunesse

Chers bénévoles,

L'Association des scouts du Canada (ASC) a pour mission « selon les valeurs énoncées (respect, efficacité, engagement) et la Loi scout, promouvoir et soutenir en français l'éducation des jeunes afin qu'ils puissent jouer un rôle actif dans la société pour construire un monde meilleur. ». En **tant que bénévoles, VOUS êtes l'Association des scouts du Canada.**

Dans un premier temps, nous vous invitons à prendre connaissance de la vidéo suivante : « [Protéger les enfants](#) ».

Chaque jour, vous contribuez à rendre le monde meilleur en donnant le meilleur de vous-même. En tant que membre, vous vous êtes engagés à respecter la loi scout. Au quotidien, vous vous battez pour la justice et vous protégez la vie. Nous avons tous le désir et le devoir d'offrir un milieu sécuritaire à nos jeunes et d'aider ceux dans le besoin. Suivons donc le leadership de l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS), qui, en adhérant à la convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, souhaite protéger ses jeunes.

Lorsque les besoins fondamentaux, tels que la sécurité, ne sont pas comblés, il est difficile d'atteindre nos objectifs liés à la saine croissance des enfants. En d'autres termes, si nous nous éloignons de l'objectif de la sécurité, nous nous éloignons de notre mission de développement intégral du jeune. C'est pourquoi notre association se préoccupe de meilleures mesures pour encadrer les enfants. Ces mesures comprennent, entre autres, une formation obligatoire et gratuite pour tous ses bénévoles. Cette formation intitulée *Priorité Jeunesse* fait partie du programme de prévention des abus pédosexuels pour les organismes de services à l'enfance offerte par le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE).

À titre d'exemple, John, a été victime d'abus sexuel pendant neuf ans par son coach de soccer. Il se demande « Combien d'autres enfants devront vivre un pareil cauchemar avant que la société se réveille et prenne conscience de son devoir de protéger ses enfants ? »

Répondez à l'appel de John; devenez des acteurs de changement. La sensibilisation à ce problème de société, de même que le signalement des abus, contribuent à rendre notre pays plus sécuritaire pour nos enfants. En suivant la formation et en appliquant les politiques de l'ASC en matière de protection des jeunes, vous envoyez un signal clair aux agresseurs qu'ils ne sont pas les bienvenus chez nous. En trois heures, vous serez outillés pour mieux comprendre les abus, déceler les comportements inappropriés et aider les jeunes dans le besoin. Ces connaissances vous serviront pour la vie, que ce soit dans votre famille, dans votre profession ou aux scouts.

7331, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2R 2E5

Téléphone : 514 252-3011  
Sans frais : 1 866 297-2688

Télécopieur : 514 254-1946  
infoscout@scoutsducanada.ca

Voici quelques faits alarmants sur les agressions sexuelles selon le ministère de la Justice du Canada :

- De toutes les infractions sexuelles signalées à la police, 60 % sont commises contre des enfants. Plusieurs études estiment que seulement 6 % des enfants victimes d'une inconduite sexuelle ou d'un abus sexuel par un adulte signaleront la chose à une personne en mesure d'agir. Donc, 94 % des victimes n'en parleront à personne ou le diront seulement à un ami en lui faisant promettre de garder le silence.
- Dans 90 % des cas, les enfants victimes connaissent l'agresseur. L'enfant a souvent une relation avec l'agresseur en dehors du contexte de l'abus. Il arrive que l'enfant cherche à protéger l'agresseur. L'enfant minimisera souvent les faits; il ne voudra pas que ça se sache.
- Entre 2010 et 2011, les infractions liées à la pornographie juvénile ont augmenté de 40 %.

Vous trouverez donc en **annexe** la **procédure pour créer votre compte et suivre la formation *Priorité jeunesse***. Si vous n'avez pas accès à Internet à la maison ou dans un lieu public de votre municipalité, vous pouvez communiquer avec moi au 1-866-297-2688, poste 29, pour discuter de solutions possibles.

La formation est une exigence nationale tel que mentionné dans la [Politique sur la formation des adultes et compétences requises](#) de l'ASC. Afin d'assurer la sécurité de nos jeunes, notre association a établi les politiques suivantes en lien avec la protection des jeunes.

- [Politique en matière de protection des jeunes](#)
- [Mesures disciplinaires, suspension et expulsion d'un membre adulte dans le scoutisme](#)
- [Vérifications d'antécédents judiciaires](#)
- [Politique sur le signalement](#)
- [Participation des jeunes à la prise de décision](#)
- [Encadrement des jeunes – Âge des animateurs](#)
- [Code de comportements attendus des adultes](#)
- [Encadrement des bénévoles occasionnels et des aides de camp](#)
- [Encadrement de l'adulte dans le scoutisme](#)
- [Recrutement et sélection de nouveaux membres adultes](#)
- [Transport automobile](#)

Ces dernières sont disponibles sur notre site Web, onglet « Centre de ressources », « Administration », « [Politiques](#) ». Vous trouverez également sur notre site Web, onglet « [Protection des jeunes](#) », différentes informations relatives à la protection des jeunes.

Ensemble, protégeons nos enfants!

Merci de votre précieuse collaboration!

Catherine Guay

Directrice de la formation et des ressources adultes, Centre national

## ANNEXE 1 – FORMATION *PRIORITÉ JEUNESSE* – DÉTAILS ET PROCÉDURE

### Sujets abordés dans la formation

- ✓ les abus pédosexuels;
- ✓ le processus de conditionnement;
- ✓ comment réagir à un dévoilement d'abus pédosexuel;
- ✓ l'impact d'un abus pédosexuel;
- ✓ le code de conduite et le signalement;
- ✓ les politiques et les procédures à utiliser pour protéger les enfants.

### Procédure pour suivre la formation

1. La formation consiste en un **cours en ligne** de trois heures divisé en huit modules.
2. **Vous pouvez suivre le cours en une ou plusieurs séances**, au moyen d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone intelligent muni d'une connexion Internet.
3. En tant que membres du **district des Ailes du Nord**, vous devez créer votre compte en cliquant ici : [https://vta.c3p.ca/app/fr/create\\_account?key=0E3C3522B76C11E886B6B60E101323C2](https://vta.c3p.ca/app/fr/create_account?key=0E3C3522B76C11E886B6B60E101323C2)
4. Vous pourrez ensuite **suivre la formation** en accédant à [l'Académie de formation virtuelle](#) du Centre canadien de protection de l'enfance (<https://vta.c3p.ca/app/fr/login>).
5. Votre compte sera valide jusqu'au **31 août 2019**.
6. Après avoir terminé les huit modules, vous devrez subir un **test de validation des connaissances** (questions à choix multiples) pour attester de votre participation active et de votre compréhension.
7. Une fois que vous avez réussi l'examen, vous devez **télécharger votre certificat**.
8. Vous devez **transférer votre certificat** par courriel à l'adresse courriel suivante : [secretariat@scoutsaillesdunord.com](mailto:secretariat@scoutsaillesdunord.com)
9. La certification **Priorité jeunesse sera alors ajoutée** dans votre dossier personnel (voir Système d'informations des Scouts du Canada (SISC)) par votre district.